

Lundi, 21 Mars.—Nouvelle représentation de la pièce de M. Huntington avec de nouveaux décors et un nouveau *Star*. M. Galt est venu au secours de son ami par un amendement à la motion du député de Shefford, amendement ainsi conçu :

« Qu'une adresse soit présentée à Son Excellence représentant que l'augmentation de la population et des produits de cette Puissance exigent des marchés plus étendus et un échange plus libre des commodités de la vie avec les autres pays ; qu'il serait très-avantageux que le gouvernement fût en position d'établir des communications directes avec les colonies britanniques ou autres pays étrangers qui pourraient être disposés à conclure des arrangements commerciaux ; qu'il est à propos d'obtenir du gouvernement impérial la permission pour celui de la Puissance d'entrer en négociations directes avec les colonies britanniques et les pays étrangers, les traités conclus devant être soumis à l'approbation de Sa Majesté. »

C'est en substance la motion de M. Huntington, avec un ajouté qui nous mènerait droit à une rupture avec l'Angleterre. Le gouvernement le comprit de même et l'Hon. Premier opposa à l'amendement de M. Galt l'amendement suivant :

« Que cette Chambre, tout en désirant obtenir pour le commerce du Canada, libre accès sur tout les marchés du monde et augmenter par là la prospérité générale, est convaincu que l'on peut atteindre ce but par l'action des autorités impériales et canadiennes ; que toute tentative de faire des traités avec des gouvernements étrangers, sans le concours direct de la Mère-Patrie comme partie principale, doit échouer ; et qu'une union douanière avec les Etats-Unis, si lourdement taxés, serait injuste pour l'empire et onéreuse pour le Canada, et aurait pour effet d'affaiblir le lien qui existe si heureusement entre la métropole et la Colonie. »

De beaux et d'éloquents discours ont été prononcés par plusieurs députés et surtout par MM. Galt, John A. Macdonald, Mackenzie, Smith, Tupper, Howe, Chauveau et Cayley. La question de l'indépendance fut de nouveau traitée sous toutes ses faces. Le contre-amendement de Sir John Macdonald fut maintenu par une majorité de 42, 100 votant pour et 58 contre.

« Le Courrier du Canada » apprécie la prétention de M. Galt à sa juste valeur, écrivons-nous.

« Qu'est-ce que demande, en définitive, M. Galt, dit notre confrère ? Tout simplement que la métropole nous délègue le pouvoir de conclure, avec les puissances étrangères, des traités qui seraient, une fois conclus, soumis à l'approbation de l'Angleterre. La proposition est non seulement absurde théoriquement parlant, mais elle l'est encore au point de vue pratique. Elle est absurde théoriquement parlant, parcequ'elle fait litière du droit colonial en tenant pour admis qu'une colonie peut, sans cesser d'être dépendante, être investie du pouvoir de traiter directement avec les puissances étrangères. Elle est absurde au point de vue pratique, parcequ'en stipulant que la métropole aura le droit de veto, elle détruit virtuellement le pouvoir accordé aux colonies. »

L'absurdité devient encore plus évidente si on tient compte du but auquel vise M. Galt ; et ce but c'est tout simplement d'arranger les choses de manière à nous débarrasser des entraves que met l'Angleterre, pour ménager ses propres intérêts qu'elle fait tout naturellement passer avant les nôtres—à notre commerce par sa politique commerciale. Eh ! bien, M. Galt est-il assez bon enfant pour compter que l'Angleterre approuvera les yeux fermés les traités que nous soumettrons à sa sanction. »

Il nous semble qu'en effet M. Galt eût été plus logique en demandant l'indépendance pure et simple.

Mardi, 22 mars.—Nouvelle discussion sur les résolutions de M. Hincks concernant l'émission de billets de la Puissance. Après de longs débats et deux divisions sur amendements rejetés, ces résolutions ont été adoptées sans nouvel amendement et un *bill* présenté à l'effet de les legaliser fut lu une première fois. La mesure de M. Langevin sur les arbitres officiels et celle de M. Dunkin sur le recensement subirent aussi une nouvelle étape et la Chambre s'ajourna.

Mercredi, 23 Mars.—L'élargissement de nos canaux, — Welland et St. Laurent ; le commerce de l'Ouest, l'ouverture de nouvelles voies de communications, tel a été le thème principal brodé à cette séance. Il s'agit d'une dépense de \$12,000,000 pour creuser et élargir nos canaux de manière à permettre aux vaisseaux transatlantiques de remonter jusqu'aux grands Lacs. MM. Magill, Street, Shanly, Burpee, Jones et Mackenzie, quoique n'ayant pas les mêmes vues sur les moyens, ont été de même avis pour proclamer la nécessité de ces immenses travaux et le gouvernement, pressé par la Chambre et le pays, s'occupe sérieusement du sujet et va prochainement nommer une Commission d'hommes experts pour étudier les lieux, constater les améliorations nécessaires et le coût probable. Sir John en a pris l'engagement au nom de ses collègues.

Le reste de la séance fut employé à un *bill* de Sir John A. Macdonald soumis dans le but de remplacer un Juge disqualifié à siéger dans un cas particulier de divorce actuellement pendant devant la cour de divorce du Nouveau-Brunswick. M. Pelletier, député de Kamouraska, a proposé en amendement l'abolition de cette cour de divorce. Il y a eu, entre MM. Holton, Cartier, Masson (Terrebonne) Bellerose et Anglin, une passe d'armes intéressante et assez vive, qui a été ajournée à la demande de l'auteur du projet de loi.

Jeudi, 24 mars.—Après présentation de quelques requêtes et rapports, M. Fortin reprit le débat sur la loi électorale. Il se plaignit de la qualification monétaire exigée

et dit qu'elle priverait de leur franchise un grand nombre de citoyens dans toutes les Provinces. Après quelques remarques de la part de l'hon. M. Chauveau et de MM. Ross, Stirton, Béchard, Fortier, Gaudet, Oliver, la Chambre s'ajourna.

La séance de samedi, 26 mars, ne dura qu'une demie-heure, juste le temps d'expédier quelques affaires de routine, avant de s'ajourner en signe de deuil de la mort de M. Kirkpatrick, député de Frontenac.

Lundi (28 mars), MM. Wright et Shanly provoquèrent un débat assez intéressant, quoique peu neuf, en demandant la formation d'un comité chargé de s'enquérir des moyens d'améliorer la navigation de l'Outaouais : ces députés pensent qu'il suffirait d'une somme de \$30,000,000 pour construire un bon canal reliant Montréal au Lac Huron par l'Outaouais et la Rivière des Français.

L'hon. ministre des Travaux Publics annonce que la commission dont il était question l'autre soir, aurait instruction de s'occuper de tout notre système de canalisation, celle de l'Outaouais comme d'autres. Suivant lui, la divergence des opinions exprimées à ce sujet nécessite davantage, s'il est possible, la création d'une telle commission. Pour commencer, le gouvernement ferait faire dans la vacance, une exploration en vue de la construction du canal de la Baie Verte et des améliorations sur la Rivière St. Jean. Quant à l'Outaouais, le plus pressé était d'agrandir le canal Grenville, et qu'à cet effet les estimés à être soumis contiendraient une appropriation qui permettrait de commencer de suite les travaux.

Cette discussion de lundi a prouvé ce que tout le monde commençait déjà à voir avec épouvante : chaque député du Haut-Canada a un canal en poche et qui doit coûter plusieurs millions ; un plaisant (M. Jones) a fait le calcul du coût de tous ces canaux, et en est arrivé au joli chiffre de cent soixante-et-quatre millions de dollars ! Aussi, le trésor fédéral ne suffit plus, et l'on parle d'incursions formidables sur les terres d'Ontario et de Québec pour subvenir aux dépenses de tous ces canaux en perspective, qui font déjà les délices des spéculateurs. Ils seront mal reçus dans la province de Québec. L'hon. premier leur a annoncé net qu'il ne laisserait pas détacher un seul caillou de sa couronne et qu'il avait besoin de toutes ses terres pour faire vivre son gouvernement et encourager ici la colonisation et l'immigration.

Il a parfaitement raison, sauf une petite réserve : nous croyons qu'il pourrait faire plus pour les chemins de fer ou en lisses à bois de notre province.

Mardi, 29 mars.—Nouvelle discussion de la loi électorale ; nous n'en ferons pas le résumé. Les objections faites à la mesure de Sir John sont les mêmes que nous avons déjà fait connaître ici, et ce serait une répétition inutile que de nous en occuper. Nous nous contenterons d'ajouter que d'après la force de quelques-unes des objections et le ton conciliant du gouvernement, la loi sur les élections ne sortira du comité général que profondément modifiée.

J. A. MOUSSEAU.

LE ZOLLVEREIN ET LE "GLOBE"

Le "Globe," organe de l'hon. M. George Brown, occupe une singulière position dans la presse haut-canadienne. Adversaire acharné du Cabinet Fédéral, surtout de Sir John A. Macdonald, qu'il ne manque jamais de fustiger à propos de tout et à propos de rien, il se trouve cependant toujours du côté du gouvernement dans les grandes occasions. Ainsi, à propos du *Zollverein* ou union douanière avec les Etats-Unis, rêvée par M. Huntington, il a publié, le 25 mars, un très remarquable article démontrant victorieusement la fausseté des idées du député de Shefford. Voici la conclusion de cet article :

« En résumé, ce *Zollverein* signifie tout simplement l'absorption du Canada par les Etats-Unis. Il aurait pour résultats immédiats de nous priver des revenus que nous tirons des droits imposés sur les manufactures anglaises, en en prohibant de fait l'importation et en même temps d'appauvrir le consommateur en le forçant d'acheter des *monopoles* ou accapareurs américains à des prix énormes et fixés par leur capricieuse avidité. Comme résultat définitif, l'union douanière anéantirait notre nationalité et étoufferait nos aspirations politiques, le rôle que nous avons à jouer dans la direction ou le règlement des destinées du Nouveau-Monde. »

J. A. MOUSSEAU.

Nous regrettons de ne pas avoir le temps de faire connaître à nos lecteurs un tableau plein d'intérêt que M. le Dr. Larocque a préparé pour mettre les autorités en état de constater le chiffre de la mortalité à Montréal, la nature et les causes des maladies etc., etc. Ce travail fait honneur à l'infatigable docteur et sera sans doute apprécié, comme il doit l'être, et comme il le serait dans tout autre pays, par ceux qui ont à cœur l'état sanitaire de notre ville.

Nous avons emprunté à M. Robertson, l'éminent rédacteur de l'*Illustrated Canadian News*, plusieurs de ses appréciations et de ses renseignements sur les hommes distingués dont nous faisons aujourd'hui la Biographie.

Un superbe roman et plusieurs articles, un entr'autres sur le procès Guilford, remis faute d'espace.

On parle d'une enquête qui devra bientôt avoir lieu sur la conduite de certains maîtres de poste. Cette enquête pourra produire de bons effets.

Les messieurs suivants ont été nommés membres d'un comité qui doit se charger de recevoir les zouaves pontificaux des paroisses de St. Constant, St. Isidore, et St. Rémi, qui doivent arriver bientôt de Rome et qui débarqueront à St. Rémi :

St. Constant.—Messieurs, J. E. Paradis, A. E. Lanctôt, O. Barbeau, Longtin, C. Longtin, J. Pinsonneault, B. Montchamp.

St. Isidore.—Messieurs, M. Perras, A. Malette, J. Bte. Colpron, J. Vézina et S. Dupras.

St. Rémi.—Messieurs, D. Dumoutet, J. Bte. Lamarpère, N. Picotte, A. Raymon, R. Viaufiles, L. Ste. Marie, F. X. Bissan et C. Ferland.

Nous avons la douleur d'annoncer à nos lecteurs la mort de Dame Marie-Louise O'Leary, épouse de l'honorable W. H. Chaffers, Sénateur, de Saint Césaire, P. Q.

COUR CRIMINELLE.

Cette cour s'est ouverte le 14, sous la présidence de l'hon. juge Badgley, MM. Piché et Ritchie, avocats de la couronne. Dans l'après-midi, les Grands Jurés rapportèrent les bills suivants :

ACCUSATIONS FONDÉES.

Simon Bourdeau, larcin, plaide coupable.
Pierre Lafleur, larcin, plaide coupable.
Guillaume Ledoux, vol de cheval, deux accusations, coupable.

Guillaume Ledoux, larcin, deux accusations, coupable.
Louis Benoit et Charles Reddy, vol d'une jument, coupables.
Louis Benoit et Charles Reddy, larcin, non coupables.
N. Papps, Joseph Clarke et Gayley, pour avoir félonieusement défoncé un magasin et y avoir volé. Gayley et Papps, plaident non coupables.

Patrick Scully, vol d'une jument, non coupable.
Patrick Scully, larcin, non coupable.
Guillaume Filion, assaut avec intention de vol, non coupable.

William Clarke, pour avoir illégalement et félonieusement enterré et disposé du cadavre d'un enfant, non coupable.

Philomène, bigamie, coupable.
George Young, défonçant un magasin de ferronneries et y volant, deux accusations, coupable.

Noël Dubois, Joseph Dubois et Eugénie Poirier, larcin, non coupables.
Charles Rice, larcin, coupable.
Pierre Benard, George Labrie, Léon Benard et Ferdinand Gariépy, larcin. Pierre Benard et George Labrie plaident coupables, les autres non coupables.

ACCUSATIONS NON FONDÉES.

Maurice Fitzgerald, larcin.
Stephen McCarroll, assaut avec intention de vol.
Les noms de Robert Notman, Sarsfield B. Nagle, G. H. Pridham, etc., etc., furent ensuite appelés.

La Cour s'ajourna alors jusqu'à samedi matin.

Antoine Bouthillier a subi son procès le 29 et 30 mars, sur l'accusation d'avoir volé la somme de \$2,300, la propriété de M. F. X. Marsoin. D'après la poursuite Bouthillier aurait fait, le 14 décembre dernier l'inventaire de Marsoin et aurait constaté qu'il y avait en caisse \$2,300 environ. L'argent serait disparu dans la nuit du 14 au 15, et Bouthillier aurait immédiatement accusé Marsoin d'être venu chercher l'argent pendant la nuit, quoi qu'il eût lui-même gardé les clefs du magasin, et Marsoin indigné aurait fait arrêter Bouthillier. La prétention de Bouthillier était que Marsoin était entré dans le magasin pendant la nuit en passant par la porte de la Cour, dont il aurait arraché les crampes. Les témoins de la poursuite ont prouvé que les crampes n'avaient pu être dérangées et ont établi le fait important que l'argent appartenait à Marsoin. Alors pourquoi Marsoin se serait-il volé lui-même ?

Malgré les efforts des avocats de la Couronne et la charge du Juge contre le prisonnier, Bouthillier a été acquitté. MM. Ramsay et Piché représentaient la Couronne, M. Chapeau était l'avocat du prisonnier.

Il s'est passé en cette cause des scènes désagréables et qui deviennent trop fréquentes à la Cour Criminelle. Les avocats qui plaident devant cette Cour depuis quelques années oublient trop souvent la dignité de la profession et le respect dû à la justice. Nous avons déjà rendu hommage au talent de M. Piché et à l'habileté avec laquelle il poursuit les affaires de la Couronne, mais il y a quelquefois dans son ton, ses manières et ses paroles quelque chose qui produit un mauvais effet. Il oublie que l'avocat de la Couronne représente une autorité dont les principales qualités doivent être la dignité, la modération et l'impartialité. Des altercations comme celles qui ont eu lieu dans la cause de Bouthillier peuvent quelquefois nuire à l'action de la justice en faisant confondre la cause du prisonnier avec celle de l'avocat, lorsque cet avocat saura se gagner les sympathies des jurés. Nous reviendrons sur cette question dans un prochain article sur la Cour Criminelle.

Samedi matin, Augustus Audegrese, dit Champagne, est tombé mort en travaillant dans la cour de M. Wray, entrepreneur, rue St. Dominique.

DÉCÈS.

A Trois-Rivières, le 23 ultimo, à l'âge de 36 ans, Honoré Gélinais, fils aîné de Casimir Gélinais. Il laisse pour pleurer une épouse et cinq enfants en bas âge.